

371 / 15 / SG

Madame la Députée,

Dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013, une démarche d'« États généraux du travail social » a été engagée, qui vise à refonder le travail social, dans un triple objectif :

- améliorer la qualité de l'accompagnement des usagers, grâce à une redéfinition des missions de l'intervention sociale et de la coordination des acteurs, autour notamment de la notion de référent unique ;
- développer une politique de l'emploi dans ce secteur ;
- valoriser les métiers de l'intervention sociale pour redonner du sens au travail des professionnels.

L'ensemble de nos politiques de solidarité, notamment dans les domaines de l'enfance, de la famille et de l'autonomie (personnes âgées et personnes en situation de handicap) doit pouvoir s'appuyer sur un travail social permettant de relever les défis actuels pour un « vivre ensemble » fondé sur les valeurs républicaines et favorisant l'inclusion sociale.

La démarche vise à offrir les bases d'un projet politique pour le travail social qui donne du sens à l'action, clarifie les attentes de la société à l'égard des travailleurs sociaux en mettant en évidence leur apport spécifique dans le cadre élargi de l'intervention éducative et sociale, et précise le rôle de l'encadrement, ainsi que les enjeux des fonctions expertes pour rendre le secteur du travail social plus attractif.

Dans le cadre de cette démarche, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a mené une concertation territoriale de janvier 2013 à septembre 2014 dans sept inter-régions métropolitaines et cinq départements d'outre-mer.

.../...

Madame Brigitte BOURGUIGNON  
Députée  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

À l'issue de cette concertation, cinq groupes de travail nationaux ont été chargés de synthétiser les propositions. Ces groupes nationaux ont traité des thématiques suivantes : travail social et développement social ; coordination institutionnelle entre acteurs ; formation initiale et continue ; métiers et complémentarités ; place des usagers. Les rapports des groupes de travail ont été remis le 18 février à Madame Marisol TOURAINE, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, à Madame Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, et à Monsieur Claudy LEBRETON, président de l'assemblée des départements de France.

Bien que la composition de ces groupes nationaux ait permis de recueillir la contribution de différents acteurs (professionnels de terrain, représentants des personnes accompagnées, collectivités locales, partenaires sociaux, associations, acteurs de la formation), ces rapports soulèvent de nombreuses questions et suscitent de réels débats.

Ainsi, certaines organisations syndicales ont exprimé leurs réserves sur les scénarios de réforme de l'architecture des diplômes, proposés par le groupe en charge des « métiers et complémentarités », en vue d'améliorer l'attractivité des métiers du travail social. En effet, le rapport confié à la commission professionnelle consultative (CPC) du travail social et de l'intervention sociale a proposé une nouvelle architecture des diplômes reposant sur un socle commun de compétences, ainsi qu'un diplôme d'État par niveau. Le dispositif envisagé suscite des inquiétudes chez les professionnels, notamment les éducateurs de jeunes enfants, qui craignent une perte d'identité et une déqualification de leurs métiers.

En outre, plusieurs fédérations d'employeurs souhaitent mieux faire connaître leurs positions. Il en ressort un besoin de réflexion et de concertation approfondies permettant à chacun d'exprimer ses attentes et ses propositions.

C'est la raison pour laquelle je souhaite vous confier une mission visant à :

- récapituler les besoins et contraintes du travail social aujourd'hui, tant du point de vue des personnes concernées, que de celui des travailleurs sociaux ou des employeurs publics et privés. Il conviendra de porter une attention particulière au métier d'éducateur de jeunes enfants, ainsi qu'à la fonction d'encadrement et aux fonctions expertes ;
- indiquer si le projet de réforme de l'architecture des diplômes proposé par la CPC répond à ces diverses attentes, sans remettre en cause la qualité des diplômes d'État ;
- proposer les grandes lignes d'une refonte du travail social qui précise son rôle dans la société, et qui identifie les évolutions souhaitables en mettant en évidence ce qui fait consensus et ce qui fait débat.

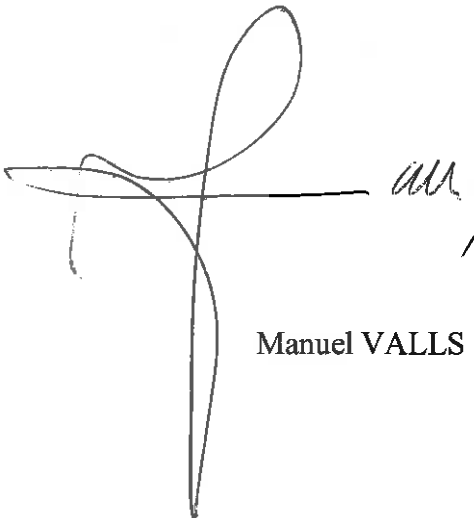
Je vous précise que les éventuelles perspectives d'évolution des conditions d'emploi devront être renvoyées aux discussions avec la ministre de la décentralisation et de la fonction publique.

Dans l'exercice de cette mission, vous pourrez disposer du soutien des services de la direction générale de la cohésion sociale. Vous pourrez également vous appuyer sur les rapports remis par les cinq groupes de travail nationaux, mais aussi rencontrer les représentants syndicaux et patronaux, les associations représentatives des personnes et publics concernés ainsi que les associations d'élus, parmi lesquelles, en priorité, l'assemblée des départements de France, et l'association des régions de France.

Je souhaite que vous me remettiez vos conclusions en juin 2015.

Pour conduire cette mission, un décret vous nommera, en application des dispositions de l'article L.O 144 du code électoral, en mission auprès de Madame Marisol TOURAINÉ, Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, et de Madame Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes respectueux hommages.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by 'VALLS' in a smaller, cursive script. The signature is positioned above the printed name 'Manuel VALLS'.

Manuel VALLS